



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

APPARTEMENT TYPE T2 DE 48,75 M² AU REZ-DE-CHAUSSEE
AVEC TERRASSE, JARDINET ET GARAGE

26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE – LE CLOS DU VERGER – 370 ROUTE DE LA
VALLOIRE

MISE A PRIX : 32 000 €

ADJUDICATION FIXEE LE JEUDI 5 DECEMBRE 2019 A 9 HEURES

à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilière

du Tribunal de Grande Instance de VALENCE au Palais de Justice, 2 Place du Palais – 26021
VALENCE CEDEX 2

Visite prévue sur place le lundi 28 octobre 2019 à 14 heures 30 par le ministère de la SCP
DELAYE FAUX, Huissiers de Justice à SAINT-VALLIER SUR RHONE

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINT SORLIN EN VALLOIRE (Drôme), dans un ensemble immobilier dénommé LE CLOS DU VERGER, devant comporter après édification trois bâtiments A, B et C, le tout figurant au cadastre AD N° 461 pour une contenance de 44a 21ca, lots 2 et 28.

LOT 2 : dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée : un appartement de type 2 et les 332/10 000èmes des parties communes générales de la copropriété.

LOT 28 : dans le bâtiment B, un garage (box n° 18), et les 38/10 000èmes des parties communes générales de la copropriété.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété a été reçu par acte du 9 avril 2010 reçu par Maître REVOL, notaire à HAUTERIVES (26), publié le 28 mai 2010 n° 2604P01 volume 2010 P n° 5339 et de son rectificatif du 12 août 2010 publié le 19 août 2010 n° 2604P01 volume 8609, et son bordereau rectificatif du 13 août 2010 publié le 2 décembre 2010 n° 2604P01 volume 2010P n° 12787.

Un acte rectificatif et constitution de servitudes a été reçu le 5 août 2011 par Maître REVOL, notaire à HAUTERIVES (26), publié le 12 octobre 2011 n° 2604P01 volume 2011P n° 11550

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL FAYOL & ASSOCIES, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal de Grande Instance de VALENCE le 29 avril 2019.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de LA DROME qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 200 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre du CARPA SEQUESTRE, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal de Grande Instance de VALENCE, où il est déposé.